

## L'accès aux rencontres UNSS (règlement fédéral 2016-2020)

### 1 - La licence UNSS.

Textes de Référence: Règlement Intérieur de l'UNSS (article III.3-28. et suivants)

La licence UNSS est obligatoire pour participer à des compétitions organisées par l'UNSS.

Elle est exigible avant le début de toute épreuve.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Toute licence ou listing non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de la licence ou du listing, la participation à la compétition est toutefois soumise, sous réserve de vérification ultérieure :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet accompagnée d'un justificatif d'identité,
- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur accompagnée d'un justificatif d'identité.

### 2 - Championnat d'Académie

L'UNSS organise des championnats par équipes d'association sportive. Ainsi, il n'existe pas de championnat de France individuel ou d'équipe de sélection de plusieurs associations sportives. Tous les élèves doivent être inscrits dans le même établissement pour accéder aux finalités nationales à l'exception des lycées et lycées professionnels ayant constitué des équipes communes selon l'article III.3.38 du Règlement Intérieur (dérogation de fonctionnement).

Les élèves des classes de 4ème et de 3ème scolarisés en lycée participent dans la catégorie « collèges » ou dans les catégories d'âge concernées.

### 3 - La tenue de compétition.

Textes de Référence : Règlement Intérieur de l'UNSS (article III.3-49 et 50)

Couleurs de l'établissement: dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement.

Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou par le Jeune arbitre / juge.

Publicité: La publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation en vigueur.

### 4 - Les accompagnateurs d'équipe.

Textes de Référence :

- Article 2-4 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS
- R 552-2 du code de l'éducation

L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière et devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors des organisations relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe. (cf. formulaire en téléchargement sur OPUSS - formulaire en téléchargement sur OPUSS. Annexe 3 du règlement fédéral, page 23)

### 5 - Laïcité.

Textes de Référence : Circulaire 2013 - 144 du 6 septembre 2013

Dans toutes ses rencontres l'UNSS applique les règles dictées par l'éducation nationale.

### Suivi de l'activité :

- Direction Régionale: secrétaire: Marie Lannelongue – cadre: Claude Deriau-Reine Directeur Régional 06.83.44.56.65 - Christian Durrieu Directeur Régional Adjoint 06.81.93.34.98
- Organisation locale et technique - Direction départementale 33: Luc ARSONNEAUD

Cette journée "développement" est réservée :

- aux garçons **et** filles de Lycées Professionnels
- aux filles de Lycées.

Elle s'inscrit dans la volonté de l'UNSS de favoriser le développement du sport scolaire dans les établissements professionnels et auprès d'un public féminin de Lycée.

Cette 10<sup>ème</sup> édition propose, comme l'année passée, un Raid d'activités enchaînées conforme à l'esprit « Raid ». Le niveau de difficulté des activités proposées doit permettre à tout lycéen(ne) de pouvoir participer en conjuguant plaisir et performance.

### Lieu, site de l'évènement :

- Base départemental d'HOSTENS (33)

### Horaires et déroulé :

Site de compétition

HOSTENS

Planning de la journée

- Rendez-vous 10h00 vérification des équipes / remise des dossards
- 11h00 Début des épreuves
- 16h00 protocole et goûter

### Transports/déplacements :

- Les transports sont sous la responsabilité des Services Départementaux. Dès connaissance de votre qualification, rapprochez-vous de votre SDUNSS.
- Si nécessaire en fonction de la demande de votre SD, un formulaire "transport" est téléchargeable sur OPUSS

### Règles de qualifications / quotas :

- Quotas du niveau départemental au niveau académique:  
Deux équipes par établissement avec éventuellement la validation d'une troisième à voir avec votre Directeur Départemental UNSS.  
Le classement se fera en fonction du temps de l'équipe en tenant compte de la répartition « garçons filles » des équipes et des « pénalités » récoltées.  
Les titres décernés sont "Champion du Raid Académique des Lycées Professionnels" (mixte et non mixte) et "Champion du Raid Académique Féminin des Lycées".

### Engagements en ligne obligatoire :

<b>ENGAGEMENT NOMBRE D'EQUIPES</b> Dès réception de la Lettre Circulaire	Faxer ou Mailer : «fiche Engagement» page 6 à : <b>Direction Régionale ET votre SDUNSS</b>
<b>DECLARATION NOMINATIVE</b> avant le jeudi 28/09/17 23h45	Sur OPUSS onglet « compétition » : <a href="http://www.unss.org">www.unss.org</a>

### Documents à fournir sur place :

- Listing des licenciés participants avec changements spécifiés en rouge si besoin
- **Chaque élève doit être en possession de son attestation de savoir nager (Attestation en annexe)**

## REGLEMENT GENERAL :

### Catégorie unique « équipe d'établissement »

- En Lycée Professionnel comme les années précédente: 2 équipes au maximum par établissement. L'équipe est composée de 3 "raideurs". La mixité est possible ... et souhaitable.
- En Lycée : 2 équipes au maximum par établissement. L'équipe est composée de 3 "raideuses".

La course est chronométrée du départ jusqu'à l'arrivée : les temps d'attente sur les spéciales sont décomptés du temps de course.

Une puce électronique sera remise à chaque équipe. Cette puce remplace la fiche de course. Elle sera récupérée en fin de course. Cette puce contiendra les informations de la totalité du raid, les balises seront validées à l'aide de cette puce. Le classement se fera uniquement à la lecture des puces.

Sur toutes les spéciales l'équipe doit être au complet.

## DEROULEMENT DE LA COURSE :

Plusieurs spéciales sont organisées au cours du raid: le cheminement se fait en Trail.

La distance totale est de 6 km :

- Trail d'orientation
- VTT (boucle de 2 km)
- Jungle cross (boucle de 500m)
- Tir à l'arc (flu flu)
- Paddle (parcours de 300 m)
- Trail

## REGLEMENT SPECIFIQUE DES SPECIALES

- Trail d'orientation

Départ en Trail équipe complète. L'itinéraire est jalonné.

- VTT

Les 3 raideurs réalisent une boucle.

- Course d'Orientation

Parcours à faire équipe complète en orientation, (bonification de 3 minutes par balises validées).

- Jungle cross

Les 3 raideurs réalisent ensemble le parcours de jungle cross : 2 passages dans l'eau, passages techniques sur rondins.

- Tir à l'arc (flu-flu)

Les 3 raideurs tirent chacun une volée de 3 flèches « flu-flu » dans une cible horizontale placée à 25 m du pas de tir. Chaque flèche dans la cible rapporte du bonus sur le temps final.

- Paddle

Le parcours est réalisé à l'aide de « maxi Paddle ». Toute l'équipe monte sur le Paddle. Chaque équipier a une pagaie.

- Liaisons

Entre chaque spéciale les liaisons se font en trail. La progression est jalonnée, l'équipe doit rester groupée.

## **CHAQUE SPECIALE EST DIRIGEE PAR UN PROFESSEUR RESPONSABLE DE L'ACTIVITE ASSOCIE AUX ACCOMPAGNATEURS DES EQUIPES**

### Vers une génération responsable :

Le programme « Vers une génération responsable » concerne les Jeunes arbitres et juges, les Jeunes organisateurs, les Jeunes coaches, les Jeunes secouristes, les Jeunes reporters, les Jeunes dirigeants et les Vice-présidents élèves.

Tout Jeune Officiel est membre de l'association sportive de son établissement et donc titulaire d'une licence UNSS.

Dispositions sur l'évènement.

## JEUNES OFFICIELS :

L'équipe de Jeunes Organisateur du Collège de Saint Symphorien (33) accompagnera les JO des équipes participantes.

Le Jeune Officiel et/ou Organisateur n'est pas obligatoire sur cette journée promotionnelle. Cependant, si un élève veut assumer cette fonction sans être compétiteur, il est le bienvenu en tant que 4ème coéquipier pour veiller au bon déroulement technique des épreuves.

**Le déjeuner du mercredi midi est à la charge des AS.**

## Règlement et pénalités :

Le jury de course peut pénaliser des équipes si le règlement n'est pas respecté.

Le jury de course se compose du directeur de course et des professeurs responsables des spéciales :

- **Non port du casque par un compétiteur sur le VTT : mise HORS COURSE IMMEDIATE**
- **Non-respect des consignes de sécurité délivrées par les professeurs responsables de l'activité : 15 min de pénalité**
- **Equipe incomplète sur une spéciale : l'équipe finit mais ne sera pas classée**

## Jury:

**Les accompagnateurs d'équipe:** « L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors de compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe.

**Le jury adulte:** Les enseignants locaux auront préparé avec beaucoup de soin cette manifestation. Le succès dépend de la mobilisation et de la coopération. Ils seront secondés par les enseignants accompagnateurs sous peine de non classement de leur(s) équipe(s). Le jury devrait être suffisamment dense pour que chacun puisse tourner. Les Directeurs Départementaux présents répartiront les collègues de leur département dans chaque atelier.

## Matériel:

Chaque "raideur" devra apporter sa tenue de sport, serviette, linge de rechange, chaussures de sport susceptibles d'aller dans l'eau douce. Prévoir des Epingles à nourrice (4 par équipier)

## Recommandations et Consignes de sécurité :

Les enseignants et accompagnateurs se doivent de faire respecter la discipline et l'ensemble des recommandations et consignes de sécurité suivantes :

- Les puces prêtées aux équipes seront facturées 30€ en cas de perte.
- Les équipes sont sous la responsabilité des professeurs accompagnateurs tout au long de la journée : **la baignade est sous la responsabilité de l'accompagnateur**
- **Le site devra être laissé propre, démarche citoyenne.**
- Des vestiaires sont à disposition des équipes près de l'arche d'arrivée
- chaque A.S doit prévoir sa trousse de 1er secours

# Attestation de savoir nager scolaire

Nous professeurs d'EPS certifiés :  
Nom de l'établissement :  
certifions que :

NUMACA:

L'élève \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_

Maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom et signature du prof EPS

Cachet de l'établissement  
et signature du chef d'établissement l'établissement

**BO [n°30 du 23 juillet 2015](#)**

Le savoir-nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

**A faxer à la Direction Régionale UNSS  
05.40.54.71.75  
et à votre Service départemental  
dès connaissance de votre participation**

**ENGAGEMENT**

**Etablissement :**

**VILLE :**

**Numaca : 04**

**Correspondant :**

**Tel correspondant :** . . . . .

**Mail :**

**Maximum 2 équipes  
Précisez le nombre et la composition  
des équipes**

 équipe(s)

- équipe filles
- équipe garçons
- équipe mixte

**si cela est possible une 3ème équipe**

 équipe(s)

- équipe filles
- équipe garçons
- équipe mixte